

ELEMENTS DE GOUVERNANCE

DCNS (la « **Société** ») est une société anonyme de droit français dont le capital est détenu au 31 décembre 2010, à hauteur de 73,98% par l'Etat, de 25% par la société Thales, de 1,01% par le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Actions DCNS et de 0,01% par la société DCNS Actionnariat.

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du conseil d'administration de la Société sont définies à la fois par les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes, les dispositions de la loi n°83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public (ci-après la « **Loi de Démocratisation** ») applicables aux sociétés du secteur public entrant dans son champ d'application, les statuts de la Société et le règlement intérieur du conseil d'administration.

1. Composition et fonctionnement du conseil d'administration de la Société

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi de Démocratisation, le conseil d'administration de la Société est composé de dix-huit membres.

Les représentants des salariés représentent le tiers des membres du conseil d'administration. Ils sont élus par les salariés dans les conditions fixées par le chapitre II du Titre II de la Loi de Démocratisation.

Six administrateurs sont désignés par l'assemblée générale des actionnaires et six administrateurs sont désignés par décret en qualité de représentants de l'Etat.

Au 31 décembre 2010, les six administrateurs élus en qualité de représentants des salariés sont :

- Monsieur Jacques André,
- Monsieur Joël Ricaud,
- Monsieur Yves Michaud,
- Monsieur Gilles Montaland,
- Monsieur Gérard Barbereau,
- Monsieur Michel Rouzé.

Au 31 décembre 2010, les six administrateurs désignés par l'assemblée générale des actionnaires sont :

- Monsieur Patrick Boissier, nommé aux fonctions de Président du conseil d'administration par décret du Président de la République en date du 8 mars 2010,
- Monsieur Gilles Denoyel, Directeur Général Délégué de HSBC France,
- Monsieur Bernard Rétat, administrateur de la société Thales,
- Monsieur Patrice Durand, Senior Vice President Finances et Juridique du Groupe Thales,
- Madame Pascale Sourisse, Senior Vice President Division Systèmes C4I de défense et sécurité du Groupe Thales
- Madame Gabrielle Gauthey, Vice President Executif Affaires Publiques et Gouvernementales du Groupe Alcatel-Lucent.

Au 31 décembre 2010, les six administrateurs désignés par décret en qualité de représentants de l'Etat sont :

- Monsieur Pierre Aubouin, directeur de participations à l'Agence des Participations de l'Etat, ministère des finances, de l'économie et de l'industrie,
- Monsieur Arnaud Phélep, sous-directeur en charge de la 5^{ème} sous-direction de la direction du budget du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,
- Monsieur Raphaël Bello, chef du service des relations bilatérales et du développement international des entreprises de la direction générale du Trésor et de la politique économique du ministère des finances, de l'économie et de l'industrie,
- Monsieur Christophe Burg, chef du service des affaires industrielles et de l'intelligence économique de la direction de la stratégie de la direction générale de l'armement,
- Monsieur Hugues Bied-Charreton, directeur des affaires financières du ministère de la défense,
- Monsieur Patrick Hébrard, vice-amiral d'escadre en seconde section et consultant.

En outre, en vertu des dispositions légales et réglementaires applicables à la Société, Madame Clara Carriot, Contrôleur Général économique et financier, chef de la mission Espace et Industries d'Armement de la mission de contrôle général économique et financier de l'Etat, Monsieur Gérard Blondé, Contrôleur Général des Armées et Commissaire du Gouvernement auprès de la Société, et Monsieur Bruno Simon, Secrétaire du Comité Central d'Entreprise assistent, sans voix délibérative, aux séances du conseil d'administration.

2. Durée du mandat des administrateurs

Le mandat de l'ensemble des administrateurs siégeant au sein du conseil d'administration de la Société est d'une durée de cinq ans. Tous les mandats prennent effet à la date de la première réunion du Conseil d'administration renouvelé et prennent fin le même jour à l'issue d'une période de cinq années.

Le conseil d'administration de la Société a été renouvelé pour la dernière fois dans sa totalité le 21 décembre 2009. En conséquence, les mandats des administrateurs expireront en décembre 2014.

Chaque administrateur reçoit, lors de sa prise de fonctions, d'une part une copie des statuts de la Société et du règlement intérieur du conseil d'administration mis à jour, et d'autre part les informations et documents nécessaires à l'exercice de son mandat.

3. Pouvoirs et missions du conseil d'administration

Les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société sont tout d'abord ceux prévus par les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes et les statuts de la Société.

La Loi de Démocratisation dispose également que le conseil d'administration délibère sur toutes les grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques concernant l'activité de la Société.

Enfin, le conseil d'administration de la Société doit veiller en particulier, aux termes de son règlement intérieur, à ce que les risques générés par l'activité de la Société, par les contrats qui la lient, ou par les opérations d'investissement et de désinvestissement qu'elle met en œuvre soient identifiés et maîtrisés, marquant ainsi la responsabilité accrue qui incombe désormais aux conseils d'administration dans les domaines du contrôle interne et de la gestion des risques.

4. Fonctionnement du conseil d'administration durant l'exercice 2010

Le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises durant l'exercice 2010. Il a été tenu informé à l'occasion de chaque séance de l'évolution des sujets à caractère commercial, financier et opérationnel au moyen de rapports d'activités détaillés présentés par le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué.

Un point de situation en matière de SST, intégrant notamment le suivi du taux de fréquence des accidents du travail constaté sur chaque site, est systématiquement effectué à l'occasion de chaque séance du conseil d'administration.

La présentation de l'avancement du plan stratégique Championship et son impact sur le Plan Moyen Terme (PMT) de la Société a permis aux membres du conseil d'administration de réaffirmer l'importance de cette démarche de progrès pour la Société au regard de ses objectifs de développement.

5. Règlement intérieur du Conseil d'administration

Afin de renforcer son efficacité et d'exercer au mieux les responsabilités qui lui incombent, le conseil d'administration de la Société s'est doté pour la première fois le 16 juillet 2003 d'un règlement intérieur.

Le règlement intérieur du conseil d'administration a été modifié une première fois le 29 mars 2007 consécutivement à la prise de participation de la société Thales dans le capital de la Société, puis une seconde fois le 17 février 2010, notamment afin de tenir compte des nouvelles recommandations formulées par l'Institut français des administrateurs (IFA) en matière de contrôle interne et de gestion des risques..

Le règlement intérieur du conseil d'administration précise le rôle et les principales responsabilités du conseil d'administration. Il prévoit également la création de quatre comités spécialisés dont il fixe la composition, les missions et les règles de fonctionnement.

Les comités précités sont chargés d'étudier les questions que le conseil d'administration ou son Président leur soumet à titre consultatif. De façon générale, le rôle de ces comités est de recueillir et d'apporter au conseil d'administration les compléments d'information appropriés et de faciliter ainsi la prise de décision en formulant des avis, des propositions ou des recommandations.

En conséquence, le conseil d'administration demeure seul compétent pour se prononcer sur les questions relevant de sa compétence et soumises à l'examen préalable des comités spécialisés, qui n'ont qu'un rôle d'instruction et de recommandation dans ces domaines.

Les quatre comités spécialisés créés par le conseil d'administration sont les suivants :

- le Comité d'audit, des comptes et des risques qui est chargé d'assurer le suivi (i) du processus d'élaboration de l'information économique et financière, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, (iii) du contrôle légal, exercé par les commissaires aux comptes, des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés de la Société et (iv) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

S'agissant des risques, il examine annuellement la cartographie des risques de toutes natures auxquels le Groupe est exposé à raison de son activité opérationnelle, ainsi que les processus et plans d'actions mis en place pour identifier et maîtriser ces risques.

En 2010, le comité d'audit, des comptes et des risques était présidé par M. Gilles Denoyel. Il se composait également de MM. Pierre Aubouin, Patrice Durand et Hugues Bied-Charreton.

Le comité d'audit, des comptes et des risques se réunit au moins trois fois par an ou plus fréquemment en fonction des besoins. Il s'est réuni quatre fois en 2010.

- le Comité des offres qui a pour mission d'examiner tout projet de remise d'offre engageant significativement la Société en raison de son montant, de sa durée, de la nouveauté des domaines d'intervention ou de risques contractuels ou techniques particuliers.

En 2010, le comité des offres était présidé par M. Bernard Rétat. Il se composait également de Mesdames Pascale Sourisse et Gabrielle Gauthey, et de MM. Christophe Burg, Eric Querenet de Bréville et Pierre Aubouin.

Le comité des offres se réunit en fonction des besoins. Il s'est réuni quatre fois en 2010.

- le Comité des nominations et des rémunérations qui a pour principales missions (i) de proposer le montant des rémunérations, les régimes de retraite et de prévoyance, les avantages en nature des mandataires sociaux, (ii) d'examiner les grandes orientations de la Société en matière de politique de rémunération, (iii) de donner son avis sur les principes de rémunération des membres du Comité exécutif de la Société et des dirigeants des filiales du Groupe, et (iv) de donner son avis sur les principes arrêtés par la Société en matière d'intéressement, de participation et d'actionnariat salarié.

En 2010, le comité des nominations et des rémunérations était présidé par M. Patrice Durand. Il se composait également de Mme Gabrielle Gauthey, et de MM. Christophe Burg et Pierre Aubouin.

Le comité des nominations et des rémunérations se réunit une fois par semestre ou plus fréquemment en fonction des besoins. Il s'est réuni deux fois en 2010.

- le Comité stratégique qui a pour principale mission d'apprécier la stratégie du Groupe dans ses principaux secteurs d'activité.

En 2010, le comité stratégique était présidé par M. Patrick Boissier. Il se composait également de Mesdames Pascale Sourisse et Gabrielle Gauthey, et de MM. Pierre Aubouin, Christophe Burg, Bernard Rétat et Patrice Durand.

Le comité stratégique se réunit trois fois par an ou plus fréquemment en fonction des besoins. Il s'est réuni trois fois en 2010.

6. Mode d'exercice de la Direction Générale

Conformément à la décision adoptée par le conseil d'administration de la Société le 2 juin 2003, le Président du conseil d'administration assume la direction générale de la Société et porte en conséquence le titre de Président-Directeur Général.

Les fonctions de Président du conseil d'administration de Monsieur Patrick Boissier ont été renouvelées par décret du Président de la République en date du 8 mars 2010.

En sa qualité de Président du conseil d'administration, il organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Monsieur Patrick Boissier est assisté dans sa mission de direction par un Directeur Général Délégué. Monsieur Bernard Planchais a été nommé à cette fonction le 29 décembre 2009 par le conseil d'administration.

Le Directeur Général Délégué dispose des mêmes pouvoirs de direction que le Directeur Général.

7. Organes créés par la Direction Générale

Le Président-Directeur Général a souhaité s'entourer de divers comités dans l'exercice de son pouvoir de direction de la Société :

- (i) Le Comité de Direction Générale, présidé par le Président-Directeur Général, qui a pour mission d'examiner deux fois par mois tous les sujets ayant un impact majeur sur la stratégie et l'activité opérationnelle du Groupe ; le Comité de Direction Générale est composé du Directeur Général Délégué, du Directeur Général Adjoint, du Directeur de la Divisions Sous-Marins, du Directeur de la Divisions Systèmes Navals de Surface, du Directeur de la Division Services et du Directeur du Programme de Transformation.
- (ii) Le Comité Exécutif, présidé par le Président-Directeur Général, qui a pour mission d'examiner une fois par mois les sujets transverses ayant un impact important sur le fonctionnement du Groupe ; ce comité est une instance de réflexion, d'échange et de concertation sur les sujets transverses du Groupe ; le Comité Exécutif est composé des membres du Comité de Direction Générale et des représentants des différents métiers du Groupe ;
- (iii) Le Comité des Offres, présidé par le Président-Directeur Général, qui a pour mission d'examiner et de valider (i) toute offre dont le montant est supérieur au plafond d'engagement figurant dans les délégations de pouvoirs consenties aux Directeurs de Divisions et de Business Unit, ainsi que (ii) toute offre présentant un niveau de risque nécessitant l'implication de la Direction Générale ;
- (iv) le Comité des Ressources Humaines, présidé par le Président-Directeur Général, qui a pour mission une fois par an (i) de fixer la politique du Groupe en matière de ressources humaines, (ii) d'arrêter le recrutement et la mobilité des cadres de niveau N-1 et des

hauts potentiels et (iii) de valider les plans de succession et les rémunérations des personnels des entités du Groupe.

* *
*